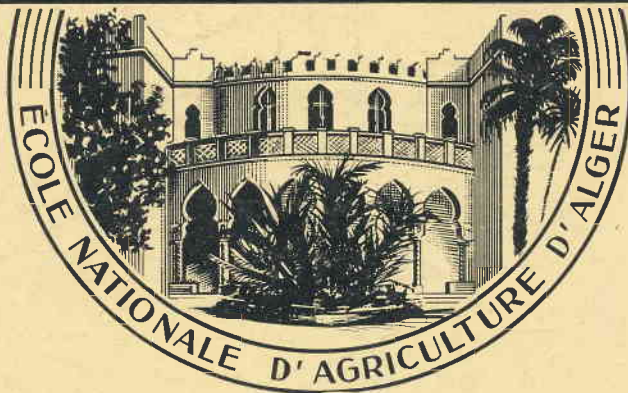


L'AGRIA

INSTITUT AGRICOLE D'ALGERIE



Bulletin

DES ANCIENS ELEVES
DE L'ÉCOLE NATIONALE
D'AGRICULTURE D'ALGER

■
29^{me} ANNEE — NUMERO 208
■

AOUT-SEPTEMBRE-OCTOBRE 1961





RÉDACTION

Yves AMIZET
Jean-Pierre PETIT
Lucien MAZENC

ADMINISTRATION - PUBLICITÉ

12, BOULEVARD BAUDIN, 12

ALGER -

CHÈQUES POSTAUX 218.73

GÉRANCE

Yves AMIZET

**BULLETIN DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE NATIONALE
D'AGRICULTURE D'ALGER**

Siège social : 12, Boulevard Baudin (escalier A, 3^e étage) - ALGER

Téléphone : 63-48-28

Comptes Ch. Postaux) AGRIA : 218.73
Association : 26.73

Président de l'Association : Pierre De TINGUY

Chef des Services Généraux de la S.N.P.A.

Les articles insérés le sont sous la responsabilité des auteurs

SUPERPHOSPHATE DE CHAUX

TOUS ENGRAIS

SULFATES DE CUIVRE ET DE FER

INSECTICIDES - ANTICRYPTOGAMIQUES



**Société Algérienne
de Produits Chimiques
et d'Engrais**

Capital : 12.750.000 NF

SIEGE SOCIAL : 17, Rue de la Liberté - ALGER

SIEGE ADMINISTRATIF : 15, Rue Chateaubriand - PARIS

4 USINES à :

LA SENIA — MAISON-CARREE — BONE — DJEBEL DJELLOUD

BUREAUX DE VENTE :

ORAN : 46, Boulevard Clémenceau — BONE : 1 bis, Rue Thiers —
ALGER : 17, Rue de la Liberté TUNIS : 18, Avenue de Carthage

"L'AGRIA"

SERVICE DE PUBLICITE : 7, rue Marceau, ALGER - Tél. 63-77-02

Sommaire

Diplôme des auditeurs réguliers	41
Nominations — Distinctions	42
Le commerce extérieur de l'Algérie et sa balance agricole en 1960	43
La Vie de nos Groupements	50
Projet d'orientation de l'Agriculture dans le cadre du développement économique et social de l'Algérie	51
La Vie de l'Ecole	61
Echos et Carnet	63
Entre Nous	65
Dons	68

ENGRAIS INSECTICIDES



C. A. P. A.

Rue de Douai

ALGER



Téléphone : 65.74.26

Diplôme des auditeurs réguliers

A la demande de plusieurs Anciens, notre Association avait sollicité du Ministre de l'Agriculture, l'octroi du titre d'Ingénieur d'Agriculture Africaine aux « auditeurs réguliers » de l'E.N.A.A.

Nous reproduisons ci-dessous une lettre de notre camarade DELOYE, Directeur de l'E.N.A.A., nous avisant de la réponse négative du Ministre.

Monsieur le Vice-Président
de l'Union Nationale des Ingénieurs Agricoles
Maison de l'Agriculture
12, boulevard Baudin - ALGER

Monsieur le Vice-Président,

Par lettre citée en référence, vous avez appelé mon attention sur le cas des auditeurs réguliers (auditeurs libres permanents) de l'Ecole Nationale d'Agriculture d'Alger qui ont suivi l'enseignement de l'Ecole depuis 1947 jusqu'à la création de l'Ecole Supérieure d'Agriculture Africaine transformée en Section d'Agriculture Africaine de l'Ecole Nationale d'Alger par le décret du 17 novembre 1959, modifié par le décret du 28 juillet 1960.

Ces auditeurs ayant été soumis aux mêmes obligations en matière d'enseignement et d'examens que les élèves réguliers, vous avez demandé d'examiner la possibilité d'accorder le diplôme d'Ingénieur d'Agriculture Africaine, aux intéressés qui sont titulaires du Certificat de Fin d'Etudes.

M. le Ministre de l'Agriculture qui a été saisi de la question par le Délégué Général en Algérie, me fait connaître que les conditions d'attribution du diplôme d'Ingénieur d'Agriculture Africaine ont été fixées par décret pris après avis favorable de la Commission des titres d'Ingénieurs prévue par la loi du 10 juillet 1934, relative aux conditions de délivrance et à l'usage du titre d'Ingénieur diplômé.

M. le Ministre précise que ce diplôme a été prévu en faveur :

1°) Des élèves de l'Ecole d'Agriculture de Tunis et de l'Ecole Marocaine d'Agriculture de Meknès qui, d'après le règlement de leur école d'origine, pouvaient prétendre à un diplôme d'Ingénieur (Ingénieur de l'Ecole Coloniale d'Agriculture de Tunis, Ingénieur de l'Ecole Marocaine d'Agriculture) — décret du 27 janvier 1958, modifié par le décret du 20 juillet 1959 ;

2°) Aux élèves de la Section d'Agriculture Africaine — décret du 17 novembre 1959 modifié par le décret du 28 juillet 1960.

Et qu'en conséquence il n'est pas possible, en l'état actuel des textes, de conférer aux auditeurs libres dont il s'agit, le diplôme d'Ingénieur d'Agriculture Africaine attribué par les décrets précités, à des catégories d'élèves bien déterminées.

M. le Ministre ajoute que les auditeurs libres admis sur titres dans les Ecoles Nationales d'Agriculture métropolitaines ne peuvent prétendre, en fin d'études, qu'à une attestation précisant les modalités de leur scolarité. Cette règle s'applique aussi bien à ceux d'entre eux qui ont

satisfait aux mêmes obligations en matière d'enseignement et d'examens que leurs camarades « auditeurs libres permanents » de l'Ecole Nationale d'Agriculture d'Alger, et l'attribution en leur faveur d'un diplôme d'Ingénieur n'a jamais été envisagé.

M. le Ministre a conclu que ces différentes précisions vous convaincront de l'impossibilité dans laquelle il se trouve de donner suite à votre projet.

Avec mes regrets, veuillez agréer, Monsieur le Vice-Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Directeur de l'Institut Agricole d'Algérie.

NOMINATIONS ET MUTATIONS

- ROCHETTE (1940), Ingénieur des Services Agricoles à Orléansville, a été nommé à la D.S.A. de Constantine.
- LAGUARIGUE Simone, née DUTHU (1950), et ARTHAUD Jacques (1948), ont été nommés après concours, assistants stagiaires du cadre scientifique de l'I.N.R.A. en Algérie.
- BASTIEN Georges (1951) et FAGOT-BARALY Roger (1937) ont été nommés Ingénieurs des Services Agricoles.
- MOATI Paul (1945), Ingénieur en chef, Directeur des S.A. d'Orléansville, a été nommé en avancement à Alger.
- SCHAEFFER Charles (1931), est depuis plusieurs mois sous-préfet des Sables-d'Olonne (Vendée).
- CHEVAIS Daniel (1924), a été nommé Ingénieur en chef des S.A. à Poitiers.
- REUTT Georges (1932), a été nommé Ingénieur en chef des S.A. à Chartres.
- LE REST Mathias (1947), a été nommé Ingénieur des S.A. à Rennes.
- BOU Libert (1927), Directeur des S.A. du Plan d'Equipeement et de Productivité, a été nommé Commissaire à l'Aménagement du Marché d'Intérêt National de la Région Parisienne.

DISTINCTIONS

- SAURAT Jean (1929), Président de la Chambre d'Agriculture de Médéa, a été promu chevalier de la Légion d'honneur.
- CHOUILLOU Pierre (1938), Sous-Directeur de la Productivité Agricole à la Direction de l'Agriculture, a été promu chevalier de la Légion d'honneur.
- PREFOL Pierre (1934), Inspecteur général de l'Economie Nationale, a été promu chevalier de la Légion d'honneur.
- GARÇON Albert (1931), Directeur de la Caisse Mutuelle de Réassurance Agricole de la Drôme, a été promu officier du Mérite agricole.
- PERRIER-ROBERT Raoul (1926), Préfet, a été promu officier de la Légion d'Honneur.

Le commerce extérieur de l'Algérie et sa balance agricole en 1960

Nous devons à l'obligeance de M. Paul Chauvin, président de la Chambre d'Agriculture du département d'Alger, de pouvoir publier cette intéressante étude de nos camarades Louis MONTOTO (1927), directeur des Services de la Chambre d'Agriculture, et Gino VITI (1955), présentée à la session extraordinaire du 8 juin 1961 de la Chambre d'Agriculture du département d'Alger.

La balance commerciale globale de l'Algérie accuse en 1960 un déficit de 4 milliards 298 millions de nouveaux francs. Les importations se sont élevées à 6 milliards 245 millions de NF, progressant ainsi de 614 millions de NF sur l'année 1959; et les exportations se sont chiffrées à 1 milliard 947 millions de NF, marquant un accroissement de 142 millions de NF sur l'année 1959.

Tant à l'importation qu'à l'exportation, la Métropole occupe dans le commerce algérien une place prépondérante. L'Algérie en est d'ailleurs le premier client et le premier fournisseur.

La répartition des échanges s'établit comme suit :

Importations en Algérie en provenance de

	Valeur	Pourcentage
— Métropole	5.240.954.000 NF	83,9
— Autres territoires de la zone Franc	336.508.000 NF	5,4
— Etranger	667.917.000 NF	10,7
Total	6.245.379.000 NF	100

Exportations d'Algérie à destination de

	Valeur	Pourcentage
— Métropole	1.573.196.000 NF	80,8
— Autres territoires de la zone Franc	86.408.000 NF	4,4
— Etranger	286.932.000 NF	14,8
Total	1.946.536.000 NF	100

L'exclusion, depuis le 1^{er} janvier 1960, du Sahara du territoire douanier algérien a conduit à la suppression des exportations algériennes de pétrole, dont la production ne cessera de s'accroître au cours des années à venir. Cette situation aggrave singulièrement le déficit de la balance commerciale algérienne et rend difficile pour 1960 toute comparaison avec l'année 1959. Cependant l'évolution de la couverture des importations par les exportations, au cours des 10 dernières années,

fait ressortir une orientation nouvelle à partir de 1956. En effet, jusque là, le pourcentage de couverture se stabilisait aux alentours de 65 %, puis il se mit à décroître pour atteindre en 1960, 31 %, traduisant ainsi l'effort d'équipement entrepris en Algérie.

Années	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Pourcentage de couverture des importations par les exportations	65,9	65	68	64,4	64,4	55	49	42	32	31

L'étude des échanges par secteur de production atteste de l'importance des exportations de produits agricoles, qui représentent les 80 % du total des exportations algériennes contre 77 % en 1959. Vin, fruits et légumes y prédominent.

A l'importation, viande, fruits et légumes enregistrent les progrès les plus marquants.

Le secteur industriel est responsable de 70 % des importations effectuées par l'Algérie au cours de l'année 1960 et constituées presque essentiellement de biens d'équipement, financés par les investissements tant publics que privés.

A l'exportation, seul le minerai de fer mérite d'être mentionné.

LE COMMERCE AGRICOLE DE L'ALGERIE

Chaque année, l'Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture publie, dans la Revue « Chambres d'Agriculture », un tableau détaillé du *déficit agricole de la France Métropolitaine* (y compris la Corse).

Celui-ci a été en 1960 de 5 milliards 693 millions de NF, dont 2 milliards 482 millions avec l'étranger, et 3 milliards 211 millions avec les pays de la zone franc. (Il était, en 1959, de 5 milliards 802 millions de NF dont 2 milliards 350 millions avec l'étranger, et 3 milliards 452 millions avec les pays de la zone franc).

Mais la zone franc comprend tout à la fois l'Algérie, les départements français d'Outre-mer et territoires d'Outre-mer (Comores, Côte française des Somalis, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Pierre et Miquelon), les onze Républiques d'Afrique Noire, la République Malgache, le Maroc et la Tunisie, le Cameroun et le Togo et aussi la Guinée et les Etats du Viet-Nam, du Cambodge et du Laos.

Dans cet ensemble, il est utile de rechercher comment s'est comportée l'Algérie dans son commerce extérieur agricole.

Pour permettre des comparaisons valables, l'étude qui suit a pris pour base les mêmes rubriques douanières que celles utilisées, pour la Métropole, par l'Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture, qui a classé le commerce agricole en « produits alimentaires » et « produits non alimentaires », et, dans chaque groupe, les

a subdivisés en « produits animaux », « produits végétaux » et « produits tropicaux ». Ce classement présente une base d'études transposable pour l'Algérie.

C'est ainsi que le détail des rubriques douanières correspondantes du commerce agricole de l'Algérie au cours de l'année 1960, a permis d'aboutir au tableau schématique suivant :

(Voir *Tableau I*, page 48)

Si, avant 1959, la balance commerciale des productions agricoles faisait ressortir un excédent d'exportations en faveur de l'Algérie, qui était encore de 439 millions de NF en 1958, par contre, nous enregistrons pour les deux dernières années des excédents d'importations de 92,6 millions de NF en 1959, et de 224,5 millions de NF en 1960.

En 1960, le déficit agricole représente les 5 % du déficit global qui, lui, atteint, nous le rappelons, 4 milliards 298 millions de NF.

Comment expliquer cette nouvelle orientation de la balance agricole de l'Algérie, sinon par un accroissement démographique, qui fait que chaque année une quantité plus grande de produits est consommée sur place, diminuant d'autant les possibilités d'exportations et, par une augmentation du niveau de vie des populations, entraînant des besoins accrus ?

Les produits alimentaires subissent en priorité les effets de ces deux facteurs. L'augmentation des importations et la diminution des exportations de ces produits depuis 1958 témoignent de cette évolution.

Importations totales en Algérie exprimées en millions de NF

	1958	1959	1960
Produits alimentaires			
— origine animale	298	358	469
— origine végétale	624	827	974

Exportations totales d'Algérie exprimées en millions de NF

Produits alimentaires			
— origine animale	34	24	14
— origine végétale	1.567	1.287	1.441

Evolution du déficit ou de l'excédent

— origine animale	— 263	— 333	— 455
— origine végétale	+ 923	+ 460	+ 467

On constate une forte augmentation du déficit en produits d'origine animale, tandis que les excédents de produits d'origine végétale s'amoindrissent d'année en année malgré l'importance des exportations de vin et de fruits et légumes. Encore faut-il remarquer que la diminution d'exportation des produits d'origine végétale en 1960 aurait été beaucoup plus importante sans l'augmentation des exportations de boissons alcooliques (vins), passées de 899 millions de NF en 1959 à 1 milliard 48 millions de NF en 1960.

Le résultat des échanges Métropole-Algérie en produits agricoles (alimentaires, non alimentaires et tropicaux) présente en 1960 un excédent d'exportation en faveur de l'Algérie de 262,8 millions de nouveaux francs; par contre, avec les autres territoires de la zone franc et l'étranger, on enregistre un déficit algérien qui est respectivement pour ces deux groupes de pays de 243,5 millions de NF et de 252,7 millions de NF.

Au chapitre « exportations d'Algérie de produits agricoles » à destination de la Métropole, dont le montant s'est élevé à 1 milliard 460 millions de NF en 1960 (1 milliard 314 millions de NF en 1959), on note principalement :

Exportations d'Algérie vers la Métropole exprimées en millions de NF

	1959	1960
Vins	878	1.029
Fruits frais et secs	139	124
Plantes alimentaires	87	106
Céréales	62	43

Les boissons alcooliques et vinaigres représentent, en 1960, 52 % du total des exportations algériennes et 65 % des exportations de produits agricoles. La presque totalité de la production de vin est dirigée sur la Métropole : 1 milliard 101 millions de NF en 1958, 878 millions de NF en 1959 et 1 milliard 29 millions de NF en 1960.

Parmi les importations de Métropole vers l'Algérie, qui se sont élevées à 966 millions de NF en 1959 et 1 milliard 197 millions de NF en 1960, on note :

Importations de la Métropole en Algérie exprimées en millions de NF

	1959	1960
Animaux vivants, viandes et abats	88	139
Lait	140	152
Sucres	174	181
Céréales	71	152

Cet accroissement considérable en besoins alimentaires est particulièrement frappant.

CONCLUSIONS

Considéré dans son ensemble, le commerce global algérien accuse, nous l'avons dit, en 1960, un déficit de 4 milliards 298 millions de NF. Il est favorable à la Métropole pour 3 milliards 667 millions de NF, aux autres territoires de la zone Franc pour 250 millions de NF, et à l'Etranger pour 381 millions de NF. Cependant le déficit à l'égard de la Métropole est largement compensé par l'importance des fonds publics et privés métropolitains investis en Algérie pour son équipement. Il est probable que les investissements industriels permettront progressivement de ré-

duire l'importance des importations de produits finis et même de donner matière à des exportations. Ces deux effets ajoutés contribueront à réduire ou à annuler dans l'avenir le déficit chronique de la balance commerciale de l'Algérie.

Un fait du reste illustre la situation actuellement défavorable du commerce algérien. En effet, si, en tonnage, on constate un certain équilibre dans les échanges commerciaux avec environ 6 millions de tonnes à l'importation, et 6,7 millions de tonnes à l'exportation, par contre, le prix moyen de la tonne importée est de 10,3 NF tandis que celui de la tonne exportée est de 2,86 NF.

Ceci montre bien que l'Algérie achète surtout des produits manufacturés d'un prix de revient élevé, alors qu'elle exporte presque exclusivement des produits non transformés de l'agriculture ou des matières pondéreuses, tels que les minerais.

Bien que le déficit de la balance commerciale agricole de l'Algérie, qui se constate seulement depuis 1959, aggrave le déficit agricole de l'ensemble Métropole-Algérie, qui apparaît au tableau II, il assure à certaines productions agricoles excédentaires de la Métropole des débouchés toujours plus intéressants, particulièrement pour les viandes, laits, sucres et céréales, et cela malgré des importations en Algérie de l'étranger qui se chiffrent notamment à 57 millions de NF, pour les produits laitiers, et à 50,2 millions de NF pour les céréales.

En sens contraire, il permet de ravitailler la métropole en fruits et en légumes primeurs. Mais la base essentielle des exportations d'Algérie demeure le vin.

De ce fait, toute modification de la conjoncture actuelle verrait l'Algérie privée de sa source principale de revenus et d'emplois et placerait la Métropole dans l'impossibilité de satisfaire les goûts du consommateur français. C'est bien du reste l'avis que formulait dernièrement « le Progrès Agricole et Viticole » de Montpellier, qui écrivait : « Si le vin d'Algérie venait à disparaître, la Métropole ne serait plus capable de faire boire correctement les Français ». Aussi fixait-il comme objectif à la viticulture méridionale, de faire un vin se rapprochant au maximum du vin d'Algérie.

Pour les produits autres que ceux de l'Agriculture, le marché algérien offre d'immenses possibilités, puisqu'il a permis en 1960 à la Métropole d'écouler pour 4 milliards 43 millions de NF, contribuant ainsi tout particulièrement à l'activité de bon nombre de ses industries et assurant le plein emploi de sa main-d'œuvre.

Comme on le voit, les intérêts économiques de la Métropole et de sa province algérienne sont étroitement imbriqués et toute atteinte portée aux échanges commerciaux Métropole-Algérie aurait les conséquences les plus graves sur l'une comme sur l'autre rive de la Méditerranée.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS AGRICOLES DE L'ALGERIE EN 1960

R E C A P I T U L A T I F

Tableau I

DESIGNATION DES MARCHANDISES	EXPORTATIONS à destination de			IMPORTATIONS en provenance de		
	Métropole	autres territoires de la zone Franc	Etranger	Métropole	autres territoires de la zone Franc	Etranger
	milliers NF	milliers NF	milliers NF	milliers NF	milliers NF	milliers NF
A. — PRODUITS ALIMENTAIRES						
1) d'origine animale	13 146	1 010	119	381 055	21 741	67 200
2) d'origine végétale	1 353 248	21 825	66 722	682 265	140 433	151 996
3) d'origine tropicale	17 519	3 161	2 019	21 701	104 235	35 854
TOTAL (A)	1 383 913	25 996	68 860	1 085 021	266 409	255 050
B. — PRODUITS NON ALIMENTAIRES						
1) d'origine animale	30 467	668	14 644	13 729	1 727	629
2) d'origine végétale	44 316	21 112	14 781	98 072	14 196	95 251
3) d'origine tropicale	1 586			659	3	130
TOTAL (B)	76 369	21 780	29 425	112 460	15 926	96 010
TOTAL (A + B)	1 460 282	47 776	98 285	1 197 481	282 335	351 060
		1 606 343			1 830 876	

Excédent net d'importation 224 533 milliers de NF

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS AGRICOLES DE L'ENSEMBLE METROPOLE-ALGERIE EN 1960

R E C A P I T U L A T I F Tableau II

DESIGNATION DES MARCHANDISES	EXPORTATIONS à destination de		IMPORTATIONS en provenance de	
	Pays Etrangers	Zone Franc	Pays Etrangers	Zone Franc
	<i>milliers de NF</i>	<i>milliers de NF</i>	<i>milliers de NF</i>	<i>milliers de NF</i>
A. — PRODUITS ALIMENTAIRES				
1) d'origine animale	663 027	141 869	891 065	163 995
2) d'origine végétale	2 106 511	600 271	1 860 052	2 263 102
3) d'origine tropicale	54 222	16 615	295 569	1 174 131
TOTAL (A)	2 823 760	758 755	3 046 686	3 601 228
B. — PRODUITS NON ALIMENTAIRES				
1) d'origine animale	810 777	13 877	1 705 362	68 190
2) d'origine végétale	689 140	125 119	1 205 554	305 333
3) d'origine tropicale	18 785	1 778	1 119 682	107 689
TOTAL (B)	1 518 702	140 774	4 030 598	481 212
TOTAL (A + B)	4 342 462	899 529	7 077 284	4 082 440
	5 241 991		11 159 724	

Excédent net total d'importation 5 917 733 milliers de NF

La Vie de nos Groupements

Nos groupements régionaux semblent avoir une vie particulièrement ralentie en cette période estivale.

Heureusement pour L'AGRIA, le Groupement d'Alger nous a, lui, fait parvenir le compte rendu de la réunion d'adieu organisée lors du départ de notre camarade UHLEN.

GROUPEMENT D'ALGER de l'U.N.I.A.

Le Groupement d'Alger de l'Union Nationale des Ingénieurs Agricoles s'est réuni le 6 juillet 1961, sur convocation de son Président CAUMLE (A 42-47).

Le but de cette réunion était de saluer, avant son départ, notre camarade UHLEN, muté sur sa demande en Métropole. En réalité, il ne s'agissait pas d'une mutation, mais plutôt d'une suppression de poste, car l'Inspecteur général de l'Agriculture en Algérie était remplacé par trois Inspecteurs généraux, un par igamie : Alger, Oran, Constantine.

Les camarades présent furent peu nombreux, car à la suite d'une grève des musulmans, la plupart reçurent leur convocation après la réunion.

CAUMEL lui-même se trouvait dans le Constantinois et n'avait pu assister à cette réunion, mais le Président ROUVEROUX se fit l'interprète de tous pour dire à notre camarade UHLEN combien nous regrettons son départ et pour lui transmettre nos meilleurs vœux dans son nouveau poste.

L'Inspecteur général UHLEN nous fit part de son regret de quitter l'Algérie et déclara qu'il resterait très attaché à cette province et à ses habitants. Il reconnaissait toutefois que, dans les circonstances actuelles, sa tâche avait été particulièrement difficile et ingrate.

Les Anciens de l'E.N.A. d'Alger adressèrent leurs remerciements à l'Inspecteur général, pour avoir bien voulu assister à toutes les manifestations de l'Ecole, ainsi qu'aux banquets annuels des anciens élèves, imitant en cela son prédécesseur l'Inspecteur général BARBUT, qui tenait à assister à toutes les manifestations, même... au baptême de bizuths.

Les Professeurs de l'E.N.A.A. : ROSEAU, LAUMONT et ERROUX, avaient tenu à assister à notre réunion.

Etaient également présents à cette réunion : ARNAUD (A 49), CHEVILLOTTE (A 53), GROUD (A 48), MONANGE (A 1933), FAGOT-BARRALY (A 37), FLORENCHIE (A 31), LE REST (A 47), BURBAU (A 38-46), PERRET (A 23), ESCRIVA (A 23), LERUSTE (G 1941), ALDEBERT (M 1923), ROUART (G 1923), MONTOTOY (A 1927), LABORDE (G 22), de GOULLARD (G 31), CAMPARDON (A 29), de TINGUY (A 42-47), UHLEN (R 31), ROUVEROUX (G 23), DIRY (A 32), CHARLES (A 32), DUCELLIER (A 25), GAUTHIER Jules (A 20), GAYDIER Maurice (G 42), VITI Gino (A 55), HENRY (A 25).

Les travaux consistent en :

- captage de toutes les nappes suffisamment alimentées,
- amélioration du débit des puits existants chaque fois que la chose est possible (galeries, approfondissement, etc...).
- suralimentation artificielle des nappes par les eaux de surface dans toutes les situations favorables.

Plaines

a) Aménagement des ressources en eau.

Les ressources en eau sont parfois très importantes et insuffisamment exploitées. Un potentiel de richesse est ainsi inutilisé ou mal utilisé.

Il y a donc lieu :

— de capter rationnellement toutes les sources et les nappes aquifères,

— de renforcer artificiellement les nappes notamment par infiltration des eaux d'oueds sur les cônes de déjection (Mitidja par exemple). Par l'application des techniques appropriées à chaque cas, on pourra augmenter considérablement les ressources en eau des nappes et ainsi les surfaces pouvant être irriguées.

b) Travaux d'assainissement.

Ceux-ci notamment par drainage, permettraient de récupérer pour la culture des surfaces appréciables de terres. Les travaux en cours doivent être intensifiés.

c) Orientation des productions.

Partout où la chose est possible, les cultures irriguées à « rendement social » élevé devront faire place aux cultures extensives. La production intensive de matière végétale devra être étendue dans toute les zones irrigables en vue d'être transformée sur place en viande, et parfois également en lait pour satisfaire le marché local.

II — ZONES STEPPIQUES

La mise en valeur agricole de ces régions nécessite là encore plus qu'ailleurs l'utilisation de toutes les ressources en eau.

Le but à atteindre est :

— l'intensification de l'élevage extensif par la création de nombreux points d'eau, politique poursuivie déjà depuis de nombreuses années par les Pouvoirs publics,

— l'utilisation des ressources locales en eaux souterraines suffisantes, afin de fixer autour de celles-ci une partie de la population dont les revenus seront réalisés par des jardins familiaux et des luzernières destinées à entretenir des moutons,

— l'infiltration provoquée des eaux, et l'utilisation des eaux superficielles.

La station d'élevage de Tadmit constitue un bel exemple de ce qui doit être entrepris et obtenu sur une échelle générale.

1) Utilisation des eaux souterraines.

— De nombreuses sources à débit appréciable existent sur les Hauts Plateaux et dans l'Atlas Saharien. Elles sont actuellement peu ou pas utilisées à des fins agricoles.

— Des nappes de réel intérêt existent également dans quelques régions. Des travaux de captage doivent être entrepris.

— Sur quelques oueds, des barrages d'infero-flux doivent également créer la richesse.

2) Utilisation des eaux superficielles.

Ces eaux doivent être utilisées dans le lit des oueds. Des résultats comparables à ceux obtenus dans l'Arizona pour l'alimentation en eau du bétail (tapoon) peuvent être obtenus dans de nombreuses régions des Hauts Plateaux algériens.

— Système d'utilisation des eaux sauvages consistant à récolter l'eau ruisselant sur des impluviums plus ou moins importants.

L'épandage de crues doit être développé dans les dépressions où des pâturages peuvent être créés. Des pâturages présentant un grand intérêt pour l'élevage du mouton, en particulier, peuvent ainsi naître.

III. — REMARQUES IMPORTANTES

Dans la réalisation de ce projet, il convient de souligner :

— Le rôle que peut et devrait jouer la pluie provoquée aussi bien dans l'accroissement des rendements que dans l'augmentation des ressources en eau.

— La place à donner à la prospection et à la cartographie aérienne qui peuvent faciliter considérablement le repérage et l'aménagement des différentes régions.

— L'importance présentée par la rectification des lits des oueds pour la défense des terres riveraines et leur exploitation intensive.

— Que la crainte que peut faire naître l'ampleur des travaux de terrassement que l'on pourrait croire devoir réaliser pour mettre en valeur par l'irrigation des surfaces importantes de terres en pentes, est injustifiée. La technique actuelle permet en effet de se passer de travaux de terrassement importants et même très souvent totalement de ces travaux. C'est ainsi que dans toutes les régions mises en valeur par l'utilisation de l'eau pour l'irrigation, l'arrosage en pluie, économiquement et techniquement très intéressant devra très largement être utilisé.

B) Moyens

La réalisation de ce projet nécessite des moyens d'ordre :

— *technique, financier, législatif.*

Il n'est pas question ici d'entrer dans les détails d'un projet qui, pour être pleinement réalisé, nécessite une étude précise poussée, notamment sur les plans des objectifs, de l'échelonnement et des dépenses.

Pour connaître exactement toutes les possibilités que l'on peut en tirer, cela nécessite un travail de très longue haleine de recensement et d'évaluation des ressources en eau et de leurs possibilités d'amélioration, des surfaces pouvant être irriguées et de la valeur des terres pouvant être mises en valeur. Il faut le souligner, aucune étude dans ces diverses voies n'a encore été réalisée.

Cependant, *point n'est utile de se lancer, avant toute réalisation, dans une telle étude. En effet le temps presse, et les possibilités sont suffisamment considérables pour qu'une politique efficace soit établie permettant des réalisations spectaculaires immédiates.* Cette étude doit être poursuivie *parallèlement aux réalisations* ; elle concernera dans un second temps le « capital avenir ».

D'autre part, les moyens financiers et en personnels à mettre en œuvre sont fonction du *temps que l'on désire mettre pour obtenir des résultats définis*, c'est-à-dire de l'échelonnement.

Il s'agit d'appliquer une méthode à la fois réfléchie et constructive que l'on peut qualifier « d'empirisme constructeur ». Elle prend ses points d'appui :

- dans la constatation des faits et en particulier des possibilités,
- dans des études progressivement élargies à la mesure des résultats obtenus et des réalisations possibles.

Nous ne ferons donc qu'examiner sommairement ce chapitre en insistant seulement sur quelques points particuliers. En effet, le but poursuivi dans cette étude n'est pas d'établir un plan, mais seulement d'attirer l'attention sur les possibilités considérables offertes par la petite hydraulique pour la solution des problèmes économiques et humains qui se posent dans ce pays et de montrer comment l'on peut y parvenir.

1) MOYENS TECHNIQUES

Il est donc nécessaire de *débuter par les réalisations les plus sûres, les moins coûteuses et les plus efficaces partout où une étude sommaire et rapide suffit* pour déceler les possibilités satisfaisantes en eau et en sol.

Quel que soit l'échelonnement des réalisations, des hydrogéologues, des techniciens agricoles (ingénieurs et de nombreux moniteurs) doivent constituer les cadres indispensables à cette mise en valeur.

Or, le personnel technique dont disposent les services administratifs algériens est insuffisant en nombre et ne peut, de ce fait, être chargé d'un travail aussi considérable. Un recrutement hâtif est impossible en raison de la pénurie de cadres dont souffre actuellement le pays.

Cependant, de jeunes énergies utilisables existent dans ce pays et le rôle accompli par l'armée sur le plan de l'instruction, de l'ouverture de routes, de l'administration et sur le plan social, montrent que celle-ci peut être associée à l'œuvre immense qui reste encore à accomplir. Des jeunes gens diplômés des écoles d'agriculture et qui ont une solide formation technique devraient pouvoir collaborer à cette tâche. A côté du soldat instituteur on peut voir associé le soldat technicien, hydraulicien ou agricole en attendant que les services techniques civils puissent recruter et mettre en place les cadres nécessaires.

L'œuvre pacificatrice et humaine de l'Armée, en liaison étroite avec les services civils spécialisés, a là un champ d'action magnifique.

b) Pentcs déboisées.

Il s'agit d'utiliser des dispositifs de rétention et de retardement du ruissellement.

Les travaux de défense et de restauration des sols doivent être poursuivis pour des raisons qui ont été indiquées.

Des régions entières peuvent être transformées par ces travaux. Cependant, la confection des banquettes ne doit être une fin en soi. Elle ne doit pas avoir pour objectif une addition de kilomètres de travaux comme il semble que ce soit malheureusement souvent le cas. Ces travaux doivent être suivis de la mise en valeur agricole des terres alors que, très souvent actuellement, les terres aménagées sont abandonnées. Ils doivent être assimilés au labour et le labour d'une terre sans ensemencement est un travail coûteux et vain. L'utilisation agricole de ces terres mises en défens doit donc être un objectif aussi important que la lutte contre l'érosion.

Les productions fruitières et fourragères doivent y être développées.

Or, la culture de l'arbre peut être rentable jusqu'au moment où la production ne pose pas de problème d'écoulement des récoltes ; dans ces zones où le choix des espèces adaptées est assez limité, le problème est plus délicat qu'en culture annuelle. Les frais engagés pour la plantation sont élevés. De plus, les arbres demandent plusieurs années avant d'être en plein rapport. Donc, dans ces conditions une erreur d'orientation a de grosses conséquences économiques.

C'est pour cette raison et aussi, vu les débouchés offerts par le marché de la viande et les très faibles investissements nécessaires, que ces zones aménagées doivent s'orienter en général de préférence vers la production fourragère. Après des travaux superficiels nécessitant de faibles moyens, elles doivent êtreensemencées d'espèces végétales fourragères bien adaptées (vesce-avoine, luzerne, sainfoin, etc...). Le fourrage récolté doit être utilisé par les agriculteurs eux-mêmes pour nourrir leur bétail et non livré à la vente. Quoique cette pratique risque généralement d'endommager les banquettes, les terres peuvent dans certains cas, après la récolte, être livrées au pacage des animaux. La chèvre doit être exclue des régions ainsi mises en valeur. Le mouton doit la remplacer.

c) Ravins.

Deux sortes de travaux d'aménagement peuvent être entrepris :

1. — Des travaux de retenue permettant l'établissement de petites terrasses alluvionnaires ainsi que l'augmentation de l'infiltration. Il s'agit de barrages de retenue de terre, étagés les uns derrière les autres, où les eaux collectées par les ravins sont arrêtées par des digues et déposent les matières en suspension entraînées. Derrière le barrage se constitue ainsi, petit à petit, une terrasse plane qui s'étend d'autant plus loin vers l'amont que la pente du ravin est plus faible et la hauteur du barrage est plus grande. Cette terrasse nouvellement créée peut être plantée en arbres fruitiers.

2. — Des lacs collinaires, véritables petits barrages-réservoirs édifiés par de simples digues en terre, destinés à stocker les eaux de ruissellement. La charge solide de ces eaux ne doit pas être trop importante. Aussi serait-il préférable de ne les créer que dans le cas où le bassin versant est boisé ou encore aménagé par les travaux de conservation et de restauration des sols. Il faut souligner que la direction de l'Agriculture a entrepris pour la première fois en Algérie, l'édification de tels ouvrages afin de permettre en Kabylie des irrigations d'appoint.

VALLEES

Les possibilités sont considérables. Toutes les vallées tapissées de terres alluvionnaires généralement riches, doivent devenir des cordons verdoyants. C'est là que les populations dispersées, vivant pauvrement sur les pentes arides des djebels, peuvent, regroupées et encadrées techniquement, trouver richesse et bonheur.

C'est dans ces zones d'accès facile, pénétrant dans les massifs montagneux, si nombreuses en Algérie, que *doit porter en premier lieu l'effort des pouvoirs publics*. C'est là, en effet, ainsi que dans les plaines, que peuvent être obtenus les résultats les plus rapides, les plus spectaculaires et qui nécessitent le minimum de dépenses. Ces vallées sont actuellement mal utilisées. Souvent, encore en partie couvertes de broussailles, elles portent généralement des cultures de céréales alors qu'elles pourraient être irriguées.

La mise en valeur des régions semi-arides des Etats-Unis (Arizona, Californie, Texas) montre ce que l'on peut obtenir en Algérie par l'application de méthodes analogues ou perfectionnées.

Nous allons exposer très succinctement les techniques qui peuvent être employées pour utiliser l'eau dans les vallées de ce pays.

a) Captage des sources d'émergence ou de thalweg.

Souvent inutilisées, elles constituent pourtant une ressource en eau appréciable dont le débit peut être encore augmenté très sensiblement par l'établissement de puits de faible profondeur.

b) Captage des nappes, des alluvions, des vallées.

Parfois, une véritable rivière souterraine existe à une faible profondeur, même lorsque le cours d'eau a disparu superficiellement. Pour réaliser le captage, on peut alors choisir entre plusieurs solutions qui sont en rapport avec les conditions locales :

1) *Si la vallée où serpente le cours d'eau torrentiel à sec en été est resserrée*, on peut établir :

- des barrages - seuils,
- des réservoirs souterrains par la construction d'écrans en argile ou en maçonnerie, qui s'opposent à l'écoulement de l'eau. Au point bas du barrage, une canalisation munie d'une vanne de fermeture entraîne l'eau sur les terres à irriguer.

L'emmagasiner des eaux des lits sableux ou graveleux peut être considéré comme appartenant au mode de stockage souterrain. La quantité d'eau ainsi stockée peut atteindre 25 ou 30 % du volume de sable. Cette eau peut être ensuite largement utilisée pour l'irrigation et pour la consommation.

Ces réservoirs présentent un avantage considérable : celui d'éviter presque complètement les pertes par évaporation. De construction facile et peu onéreuse, ils sont d'un intérêt considérable pour la mise en valeur des vallées intérieures de ce pays.

Il faut souligner que depuis plus d'un siècle, les Américains utilisent dans les « déserts » de l'Arizona de semblables ouvrages (désert sand tanks).

2) *Si la vallée sèche est large*, la création d'un barrage souterrain devient trop onéreuse et la nappe doit être utilisée comme une nappe phréatique ordinaire. Le captage doit alors être effectué par puits.

3) *Si la vallée renferme des bras morts de rivière*, ce qui est le cas très fréquent, ces bras morts pourront constituer d'excellents réservoirs de stockage.

c) *Captage par puits des nappes phréatiques* alimentées par le cours d'eau ou par le substratum géologique.

d) Amélioration des ressources en eau :

1) *Pour les sources d'émergence* qui ne sont en général pas captées et qui, cependant, présentent un très grand intérêt pour l'agriculture, il y aura lieu d'abaisser autant que possible le niveau du captage.

2) *Par suralimentation artificielle de la nappe*. Il s'agit là d'une question très importante pour les régions sèches du globe et l'Algérie en particulier. En effet, la possibilité d'alimentation des nappes souterraines est limitée dans ces pays par le régime des pluies (intensité) qui donne une grande importance au ruissellement, par l'insuffisance des chutes de pluies et par l'évaporation. Il y a lieu de souligner qu'en Algérie aucune réalisation dans cette voie n'a été encore entreprise.

Suivant les conditions de gisement de la nappe où les captages sont ou seront installés, divers dispositifs sont à envisager :

— Puits d'infiltration d'eau de crue dans le cas d'une nappe séparée du cours d'eau par une couche imperméable.

— Retenue du ruissellement torrentiel des pluies d'orage par barrages de terre en travers des vallées et creusement en amont de puits de profondeur suffisante pour mettre à jour des matériaux à gros grains perméables destinés à favoriser l'infiltration.

— Infiltration d'eau décantée sur les cônes de déjection.

Par des méthodes variées, adaptées à chaque cas particulier, il est possible de stocker dans les nappes souterraines, pendant la saison des pluies d'hiver, toute l'eau de ruissellement. Cette eau peut être pompée lors de la saison d'irrigation. *Pas un mètre cube ne devrait*

parvenir à la mer. Un exemple typique de réalisation de ce genre existe dans le bassin de San Dimas, en Californie du Sud, où des barrages anticrues ont été construits sur deux cours d'eau et des ouvrages d'épandage ont été établis pour distribuer les eaux des crues décantées et régularisées.

L'utilisation rationnelle des ressources en eau par la petite hydraulique est intimement liée à la suralimentation artificielle des nappes. Celle-ci est, en effet, susceptible d'augmenter parfois considérablement les quantités d'eau disponibles. L'intérêt présenté par cette technique mérite donc d'être souligné.

Dans le cadre des moyens, il faut souligner également que la chaîne du froid qui est à l'état embryonnaire devra être organisée pour répondre aux besoins croissants de la production de la viande. D'autre part, des usines de conservation et de transformation des fruits et légumes devront être créées.

2) MOYENS FINANCIERS

Les investissements prioritaires doivent être réservés à la petite hydraulique agricole et pastorale.

Il est difficile de chiffrer, avec précision, les investissements publics et privés qui doivent permettre la concrétisation de ce projet. Une étude détaillée qui relève de l'organisation du Plan est nécessaire. Toutefois, on peut estimer avec certitude que *les moyens financiers nécessaires pour le plein emploi des populations rurales, c'est-à-dire pour la première tranche d'intérêt crucial, seraient inférieurs à ceux que nécessite l'industrialisation de la région de Bône.*

3) PLAN LEGISLATIF

Des mesures procédant du même esprit que la « loi Martin » en ce qui concerne la mise en valeur des terres des périmètres irrigables par les grands barrages pourraient être prises, afin de permettre l'utilisation maximum des ressources en eau. Des expropriations devraient être réalisées. L'eau constitue en effet dans ce pays une richesse publique de base, et dans les circonstances économiques actuelles, il y va de l'intérêt général et national à ce qu'elle soit utilisée et bien employée. Des mesures adéquates doivent donc être prises par les pouvoirs publics responsables.

C) Plan humain

Une grande partie de la population rurale devra être adaptée à une forme plus évoluée de la production agricole. Un problème d'instruction, d'évolution, d'adaptation se pose donc.

Il faudra par conséquent :

- éduquer cette population, l'instruire des techniques modernes,
- l'encadrer par des moniteurs compétents.

Le principe de base de réussite sur le plan humain plan délicat s'il en est un, sera d'orienter en premier lieu vers les cultures irriguées et l'élevage que les éléments de la population *les plus aptes*. Leur réussite constituera pour les autres un exemple et un encouragement. Cependant, il y a lieu de le souligner, l'encadrement technique sera le facteur essentiel de réussite.

C'est en créant un climat psychologique basé sur l'exemple, un intérêt et une émulation et en lui donnant les moyens et l'encadrement nécessaire, que l'on fera évoluer le plus rapidement la population rurale techniquement arriérée de ce pays.

III. — Perspectives d'avenir

Des résultats tangibles et efficaces peuvent être obtenus très rapidement.

Dans la réalisation totale de ce projet deux étapes doivent être franchies :

— *La première concerne l'immédiat*, le plus pressé. Des réalisations concrètes, rentables, devront être faites partout où *des études sommaires et rapides montrent des possibilités certaines*. D'une manière générale, ce sera dans les vallées intérieures que s'effectueront les réalisations les plus nombreuses. Elles permettront d'ailleurs d'élever rapidement le niveau de vie des populations les plus misérables qui résident dans les montagnes. En fait, *c'est aux populations de l'intérieur du pays qui sont les plus déshéritées, que devrait être appliqué en premier lieu, le plan de relèvement économique*. Leur détresse est grande et sur le plan psychologique et humain les répercussions peuvent être considérables.

— *La seconde étape abordera les difficultés*. Elle intéressera les possibilités d'extension des zones déjà mises en valeur et où, parallèlement à une exploitation immédiate limitée, des études auront permis de préciser l'importance des ressources en eau et en sols irrigables. Elle s'adressera aussi à l'exploitation de nouvelles ressources d'accès plus difficile, ou encore nécessitant des travaux plus coûteux.

Nous allons examiner succinctement ce que l'on peut attendre de ce projet sur le plan de l'emploi et sur le plan du revenu.

1) Plan de l'emploi.

Les organisateurs du plan de Constantine concluent, avec justesse, que malgré l'ampleur de la politique de développement agricole établie, celle-ci n'aura pas de répercussions sur le plan de l'emploi. En aucun cas on n'en attend la résorption du chômage qui paraît être seule possible par le départ des travailleurs des régions agricoles de l'intérieur du pays. On estime, en effet, à 1 million l'effectif de la population active vivant actuellement de l'agriculture, qui pourrait être soustrait aux régions rurales sans diminuer la production. Or, nul n'envisage la possibilité d'employer effectivement ce million de travailleurs dans l'agriculture.

Cependant, l'extension des cultures irriguées partout où cela est possible, l'industrialisation concomitante de cette agriculture (froid, conserveries, etc...) c'est-à-dire la transformation d'une partie de l'agriculture extensive en culture intensive et semi-industrielle doit permettre, sans aucun doute, l'emploi, l'évolution et la fixation de ce million de travailleurs dans un avenir assez court.

2) Plan du revenu.

Par les mesures envisagées dans l'établissement du Plan, on espère qu'en agissant sur le secteur agricole, on accroîtra lentement le revenu des agriculteurs. Cet accroissement doit s'élever à 40 % du revenu actuel, environ.

Par la réalisation du projet qui vient d'être présenté on peut estimer pouvoir largement *tripler ou quadrupler ce revenu d'ici 5 années.*

CONCLUSION

En fait, ce projet de développement agricole par la petite hydraulique rurale et pastorale doit s'intégrer dans un ensemble plus vaste d'un programme de développement rural que les auteurs du Plan ont établi et qui comprend notamment : l'enseignement et la formation professionnelle, l'extension de l'habitat rural, et l'implantation de petites industries locales.

En effet, comme il a été dit : « investir de l'argent ne servira à rien si l'on ne forme pas aussi les hommes ».

Il vise à augmenter le niveau de vie des populations rurales, principalement des plus défavorisées, et aussi, à accroître le volume de l'emploi de ces dernières.

Par l'utilisation rationnelle de toutes ses ressources en eau, l'Algérie peut devenir un pays riche et prospère. Cette voie doit constituer un exemple de ce que l'on peut réaliser en régions arides et semi-arides et être une contribution à la lutte entreprise contre la faim dans le monde.

La Vie de l'Ecole

I. — CLASSEMENT DES ELEVES DE LA PROMOTION 1958-1961 A LEUR SORTIE DE L'ECOLE

Nom et Prénoms	M O Y E N N E S				Classe- ment
	1 ^{re} année Coef. 4	2 ^e année Coef. 5	3 ^e année Coef. 5	Fin d'Etudes	
COUTANT Hubert	14,589	16,302	16,983	16,056	1 ^{er}
Mlle CAILLAUD Annie	15,917	15,746	15,543	15,722	2 ^e
REDER Alain	15,808	15,137	16,153	15,692	3 ^e
PUECH Jacky	15,232	15,288	16,353	15,652	4 ^e
BARATIER Jean-Pierre	14,172	14,815	16,055	15,074	5 ^e
WEISS Philippe	14,233	14,630	15,110	14,688	6 ^e
MAILLARD Jacques	13,986	13,768	16,095	14,661	7 ^e
MOREAU Yves	13,959	14,819	15,029	14,648	8 ^e
DESVIGNES Jean-Claude	13,967	13,786	15,231	14,354	9 ^e
MONTIGNY Claude	13,291	13,209	16,075	14,256	10 ^e
BELPOIS François	13,615	14,008	14,942	14,229	11 ^e
LANDRE Bernard	13,393	13,401	15,529	14,159	12 ^e
BRAC de la PERRIERE Guy	13,410	13,694	15,066	14,103	13 ^e
DUPRAT Jean	13,531	13,469	15,173	14,095	14 ^e
BERNARD Serge	13,846	13,501	14,798	14,063	15 ^e
LEPAGE Michel	12,903	13,326	15,457	13,966	16 ^e
ROLLAND Michel	13,771	13,069	14,639	13,830	17 ^e
MAIRE Bruno	13,900	13,702	13,873	13,820	18 ^e
JAUNET Jean-Pierre	12,591	13,168	15,382	13,794	19 ^e
JARRIER Jean-Marie	12,927	13,419	14,694	13,734	20 ^e
COUSSIN Georges	13,126	12,590	15,197	13,674	21 ^e
BOULENC Marc	13,567	13,535	13,801	13,639	22 ^e
DURANDEAU André	13,388	13,063	13,827	13,429	23 ^e
PUYLAURENS Michel	12,222	13,095	13,983	13,163	24 ^e

HORS CLASSEMENT

(Elèves ayant effectué leur service militaire)

CHAPPOT de la CHANONIE Philippe	14,680	15,388	15,171	15,108	HC 55-61
De RAFFIN de la RAFFINIE Roger	13,965	14,850	15,484	14,824	HC 55-60
MERMIER Nils	13,271	14,387	14,566	14,132	HC 56-61
ROSAS Jean-Paul	12,142	14,023	14,766	13,751	HC 56-61

II. — MEDAILLES - PRIX ET BOURSES OBTENUS PAR NOS JEUNES CAMARADES DE LA PROMOTION 1958-1961

COUTANT Hubert - Major de Promotion

— Médaille de vermeil du Ministère de l'Agriculture	
— Bourse d'études de la Délégation Générale en Algérie (au Major de Promotion)	750 NF
— Prix de l'Association des Anciens Elèves (au Major de Promotion)	50 NF
— Prix de l'Association des Anciens Elèves (Meilleurs travaux personnels)	50 NF
— Prix de la Chambre d'Agriculture d'Alger (au Major de Promotion)	250 NF
— Prix de la Chambre d'Agriculture d'Oran (au Major de Promotion)	150 NF
— Prix de la « Maison des Livres » (un ouvrage)	
— Prix de la Compagnie CERES	100 NF
— Prix de la Société « Les Raffineries de Soufre Réunion »	200 NF

Mlle CAILLAUD Annie - Seconde de Promotion

— Médaille d'argent du Ministère de l'Agriculture	
— Bourse d'études de la Délégation Générale en Algérie (au second de Promotion)	750 NF
— Prix de l'Association des Anciens Elèves (au second de Promotion)	50 NF
— Prix de la Chambre d'Agriculture d'Alger (au second de Promotion)	250 NF
— Prix du Comptoir Français de l'Azote	100 NF
— Prix de la Société Commerciale des Potasses d'Alsace	100 NF

REDER Alain - Troisième de Promotion

— Médaille de bronze du Ministère de l'Agriculture	
— Bourse d'études de la Délégation Générale en Algérie au titre des Etudes spéciales	500 NF
— Prix de la Chambre d'Agriculture de Bône	300 NF
— Prix de l'Institut Pasteur d'Algérie (un ouvrage)	
— Prix de la C.I.M.A. (Succursale d'Alger), un poste à transistors	

PUECH Jacky - Quatrième de Promotion

— Bourse d'études de la Délégation Générale en Algérie au titre des Etudes spéciales	500 NF
— Prix de la S.A.P.C.E.	100 NF
— Prix Massey-Ferguson (stage)	
— Prix ESSO-Standard	200 NF

BARATIER Jean-Pierre - Cinquième de sa Promotion

— Prix de la Chambre d'Agriculture de Sétif	100 NF
---	--------

MONTIGNY Claude - Dixième de sa Promotion

— Bourse d'Etudes de la Délégation Générale en Algérie au titre des Etudes spéciales	500 NF
---	--------

- Eric, fils de Christian ESVAN (1956), Sidi-Moussa (Alger), le 4 juillet 1961.
- Pierre-Olivier, fils de Jacques BESSE (1952), I.F.C.C., Abidjan, BP 1827, le 7 juillet 1961.
- Eric, fils de Guy NOMDEDEU (1948), chemin du Lavarin, Avignon, le 12 juillet 1961.
- Laurent, deuxième garçon de Vianney GALTIER (1952), BP 75, Kaolack, le 26 juillet 1961.
- Isabelle, troisième enfant de Pierre FERRY (1950), 4, rue Ménard, Versailles (S.-et-O.), le 26 juillet 1961.
- Rémi, fils de Gilbert VISCAÏE (1953), 6, rue du Val-Saint-Jacques, Darnétal (S.-Mme), le 2 août 1961.
- Valérie, fille de Guy DUBOIS (1952), Panorama de Belfort, Maison-Carrée, Alger, le 12 août 1961.
- Anne, deuxième fille de Jean-Marie MOJON (1951), Chebli (Alger), le 21 août 1961.
- Paule-Marie Caroline, troisième enfant de Gabriel RAMBERT (1942), Aïn-Béïda (Constantine), le 22 août 1961.
- Joël, troisième enfant de Jean MADERN (1951), Espérazza (Aude).
- La Rédaction de « L'Agria » vient de s'enrichir d'une nouvelle recrue en la personne de : Thierry, deuxième fils de Jean-Pierre PETIT (1953), E.N.A.A., le 25 septembre 1961.

DECES

- Notre dévoué Trésorier de l'Association, SCHLEPP (1926), a eu la douleur de perdre sa mère.
- CASSAGNE Jean (1928), a perdu son épouse.
- PASQUIER (1919), a perdu sa belle-fille, Mme Pierre PASQUIER, tuée accidentellement dans le Var.
- DIAZ de MIRANDA (1955) a perdu son père le 12 septembre 1961.
- GUILLOT Henri (1921) a perdu sa mère le 23 août 1961.
- Raymond de TONNAC de VILLENEUVE (1946) a perdu sa grand-mère le 2 août 1961.
- Par ailleurs, nous avons appris le décès de RATINEAU Jacques, Docteur en Droit, Inspecteur général honoraire de l'Agriculture, ancien de l'Ecole de Grignon, membre de l'Académie d'Agriculture, commandeur de la Légion d'honneur et du Mérite agricole, décédé à Paris le 2 septembre 1961, à l'âge de 61 ans.

A son épouse, à ses enfants et petits-enfants, nous présentons nos sincères condoléances.

- La famille de notre camarade Fritz LICHTENSTEIN vient d'être cruellement éprouvée par la mort accidentelle de son fils André survenue mercredi 27 septembre près de Boufarik.
L'inhumation a eu lieu à Tlemcen, vendredi 29, où de nombreux camarades de Sidi-Bel-Abbès et de Tlemcen sont venus apporter à leur ami le témoignage de leur profonde sympathie.

A tous ces camarades, nous présentons nos condoléances attristées.

Entre Nous

Beaucoup de nos camarades nous ont fait part, ce mois-ci, de leur changement d'adresse.

Certains assez brièvement, tels :

Gérard de RICHEMONT (1950) :

« Ci-dessus ma nouvelle adresse à Amiens (Ingénieur régional de la Société PROCIDA), 2, rue Albert-Dauphin - Amiens (Somme) ».

*
**

Henri MAZON (1942-47) :

« Je vous prie de noter que j'ai changé de domicile et que ma nouvelle adresse est : 15, avenue Claude-Perrault - Casablanca ».

*
**

D'autres en profitent pour nous donner de leurs nouvelles :

L. BOUILLOT (1923) :

« Je me retire en France après 25 années d'Algérie et ce n'est pas sans regrets, mais, atteint par la limite d'âge d'une part, et pour raisons de famille d'autre part, je cède la place aux plus jeunes.

« Mon adresse sera : M. BOUILLOT - Beaurieux (Aisne) ».

*
**

Bien que de dix ans son benjamin, REUTT rejoint également la Métropole.

Georges REUTT (1932) :

« Je renouvelle mes excuses pour n'avoir pas assisté à la dernière Assemblée Générale.

.....

« Ayant le grand regret de quitter l'Algérie, je n'ai pas eu le cœur de me retrouver à Maison-Carrée, dans cette maison à laquelle je suis tellement attaché, et dans l'ambiance de l'Assemblée Générale.

« Me voici à Chartres, où FOUBERT (1923) m'a très cordialement accueilli. J'envoie mon adresse pour que les camarades de passage sachent me trouver, et pour recevoir « L'Agria » : domicile, Cité Beaulieu A1 - Chartres (E.-et-L.) ; bureau, D.S.A., 1, rue des Bouchers Tél 1-51 ».

*
**

HERBLOT projette lui aussi de se réinstaller en Métropole.

G. HERBLOT (1952) :

« Je vous communique ma nouvelle adresse : G. HERBLOT, 26, rue de Cronstadt - Courbevoie (Seine).

« Je ne sais pas encore si la République Malgache me proposera un contrat ; de toutes façons, pour différentes raisons, je pense que je n'y reviendrai pas. J'essaierai dès mon retour en France, de reprendre contact avec les Agrias, et plus particulièrement avec les Agrias ».

**

C'est justement ce qu'attend ROQUES, qui nous dit :

Gaston ROQUES (1930) :

« Voici mon adresse définitive : G. ROQUES, Directeur Commercial, 3 bis, boulevard du Lycée - Annecy (Haute-Savoie) - Tél. 3-53.

« En attendant de prendre contact avec les Agrias de la région, veuillez faire savoir à tous les camarades de passage ici — et ils sont très nombreux j'en suis persuadé en périodes de vacances estivales ou hivernales — que je serai très heureux de les recevoir ».

**

Certains camarades ont eu la chance, dès leur sortie de l'Ecole, de trouver une situation rémunératrice et intéressante — mais provisoire — ce qui leur permet de nous donner leurs coordonnées :

Robert RIVOLLIER (1954) - S.A.S. d'El-Meridj - SP 86.963 AFN :

« Venant de recevoir l'Agria, c'est avec grand plaisir que je reprend contact avec la réalité et que je m'aperçois que les Agrias tiennent encore le coup et notre Association continue à marcher.

« L'un de mes plus grands plaisirs aurait certainement été de pouvoir me rendre soit à l'Assemblée Générale, soit à la Fête du Printemps, pour me retremper un peu dans le milieu de l'Ecole, mais la chose n'a pas été possible.

.....

« Pour ma part, je suis toujours au SP 86.963 AFN et n'ai actuellement que très peu de nouvelles de mes camarades de Promo. (Qu'attendent-ils ?) ».

**

J.-C. LEMOINE (1956) - SP 87.000/C :

« Je suis marié depuis le 15 juillet 1961 avec Mlle Danielle TRANIER et nous habitons au 53, chemin des Crêtes, au Golf (Alger), où nous aurons toujours plaisir à recevoir un Agri et même possibilité de l'héberger s'il en a besoin.

« Ajoutez aussi qu'affecté au S.F.J.A. SP 87.000/C, j'aimerais avoir des nouvelles de OZENFANT Jean-Paul, GENTY Michel, LE GUEN-NIOU René.

« Je signale que DURAND Jean-Yves est actuellement au C.F.J.A. à Mekla, près Tizi-Ouzou ».

✱

La vie militaire n'est peut-être pas toujours facile à vivre, mais que dire de l'Agriculture militante ! Pourtant, certains s'y lancent avec courage.

R. DELOGU (1952) - Ferme d'Aristone - Ghisonaccia (Corse) :

« Voilà bien longtemps que je ne me suis manifesté, fort accaparé après mon service militaire par la recherche d'un point de chute d'abord, et par l'exercice de corde raide qu'est l'agriculture dite militante, depuis.

« En effet, peu après la naissance de mon fils Olivier à Alger, le 26 juillet 1959 (j'ai envoyé un faire-part, mais n'ai rien vu dans « L'Agria » !...) j'ai cinglé vers la France pour aboutir, après six mois de décevantes recherches, à m'installer à mon compte en Corse sur le premier périmètre irrigable créé par la SOMIVAC.

« J'ai retrouvé ici DELECLUZE (Directeur des S.A.), AMALRIC, HERCHER (à la SOMIVAC), ROBINET (mon voisin), et dernièrement sont arrivés LEBOUCC et CADOUX, tous deux de ma promotion ; on commence à être en famille !

« La Corse rappelle l'A.F.N. par beaucoup de côtés, les « Pieds-Noirs » y prolifèrent, et nous espérons en voir arriver encore beaucoup pour alimenter la réaction en chaîne d'essor économique sur laquelle nous avons misé ».

✱

Si DELOGU semble n'avoir éprouvé aucune difficulté pour retrouver des camarades, cela ne paraît pas être le cas d'ESCRIVA.

G. ESCRIVA (1923) - 1 bis, rue Maréchal-Lyautey - Alger :

« Lors d'un récent séjour à Paris, j'ai eu l'immense joie d'être accueilli à Orly par COMES (1924). Nous avons pris rendez-vous, lorsqu'il y a quelques mois, « L'Agria », grâce à un jeune qui l'a découvert, a donné son adresse.

« Mon voyage avait malheureusement été retardé et COMES quittait Paris le lendemain de mon arrivée pour terminer son congé dans le Midi. Tandis qu'il me conduisait à Paris, nous avons passé notre temps à parler des camarades des promos 23 et 24, et dans le feu de la conversation, « Pollux » oubliait régulièrement de bifurquer quand il le fallait, ce qui a allongé quelque peu l'itinéraire, au bénéfice de notre entretien.

« COMES, après avoir séjourné en Indochine, à Madagascar, et au Gabon, est actuellement au Cameroun... Il se rapproche doucement !

« Le report de mon déplacement m'a empêché de rencontrer DIZOT de MONTAGU (1922) à la réunion annuelle des Directeurs des Agences du Comptoir Français de l'Azote, ce que nous avons bien regretté, chacun de notre côté.

« J'ai, par contre, fait l'agréable connaissance de deux jeunes collègues : BUREAU (1953) et CLERE (1942-47), dont BURBAU (1938-46) m'avait signalé l'appartenance au siège social du Comptoir ».

*
**

... Ni celui de YAU AH SHI dont l'éloignement, il est vrai, est un obstacle sérieux. Heureusement que « L'Agria » est là.

YAU Ah Shi (1954) - C.P. 38 - Garibaldi (R.G.S.) Brésil :

« Pour ceux qui vivent isolés au fin fond du Brésil, « L'Agria » est le seuls lien qui apporte quelques nouvelles de nos camarades avec qui nous avons passé de si bonnes années. C'est à mon tour d'apporter à nos camarades quelques nouvelles de la zone où j'exerce ma profession.

« Je reçois de temps en temps la visite de notre camarade Adrien PELLOUX, technicien de la Rhodia. C'est un charmant camarade qui s'occupe de la vente des insecticides à la Compagnie Française établie au Brésil. A Sao Paulo, je rencontrais fréquemment SALIBA, un Agro ancien agriculteur en Algérie. Moi-même je m'occupe du vin dans une société française établie au Brésil. Si tu veux signaler mon adresse à mes camarades et leur communiquer que je serais heureux de recevoir des visites des camarades de passage ici.

« De même je serais heureux d'entrer en contact avec des sociétés algériennes ou métropolitaines susceptibles d'employer un Agri, et qui désireraient s'établir au Brésil. Je signale que le Brésil offre de grandes possibilités pour les industries connexes de l'agriculture.

« Existe-t-il un groupement des Agri au Brésil. Je te serais très reconnaissant si tu peux me fournir ces renseignements très importants pour moi ».

D O N S à notre Association

Comme chaque année, avec une fidélité touchante, Mme MARQUET nous a transmis le montant du Prix Georges-Marquet, créé en souvenir de son fils (1932) mort au champ d'honneur, et ancien de notre Ecole.

Nous l'en remercions bien sincèrement.